

CONVENTION CPGE Université Paris Est Créteil-Lycée de Cachan 2024-2028

La présente convention a pour but de présenter les objectifs et les modalités du partenariat entre l'Unité de formation et de recherche (UFR) de Droit de l'Université Paris Est Créteil (UPEC) (ci-après désignée « l'UFR de Droit ») représentée par son Président, et la classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) ENS D1 du Lycée de Cachan, représentée par son Proviseur.

Les articles ci-dessous déterminent les modalités de ce partenariat.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Ce partenariat permet, grâce à des horaires et des conditions d'études aménagées par la présente convention, à des étudiants sélectionnés de valider des deux premières années de Licence de Droit de l'Université Paris Est Créteil et de suivre parallèlement les enseignements de la CPGE ENS D1 du Lycée de Cachan visant à les préparer aux épreuves du concours d'entrée au département Droit-Economie-Management de l'École Normale Supérieure de Rennes (épreuves et programmes des arrêtés du 18/04/2018 NOR : ESR51800073A et NOR : ESR51800072A publiés au Journal Officiel).

ARTICLE 2 – INSCRIPTION EN LICENCE DROIT

Dans le cadre de ce contingent de places, les élèves admis en première année de la CPGE ENS D1 du Lycée de Cachan selon les procédures propres à ces sections, ne seront pas soumis aux conditions générales d'origine géographique et de préinscription télématique fixées pour l'ensemble des candidats et seront inscrits selon les modalités particulières simplifiées énoncées suivantes : la liste des admis définitifs arrêtée par le Lycée de Cachan, après les résultats du second groupe du baccalauréat, sera adressée au service de la scolarité de Droit qui inscrira les élèves selon les modalités les plus commodes, entre le jour de la rentrée scolaire du Lycée de Cachan et le 30 septembre, en accord avec le Proviseur du Lycée de Cachan et/ou avec un des enseignants responsables de la CPGE.

Les étudiants sont inscrits administrativement à la fois en première ou deuxième année de Licence de Droit de l'Université Paris Est Créteil et en CPGE ENS D1 au Lycée de Cachan.

ARTICLE 3 – TRAVAUX DIRIGES

Pour chacune des deux années du premier cycle, l'UFR de Droit réserve deux groupes de travaux dirigés pour l'accueil des élèves des CPGE ENS D1 du Lycée de Cachan.

Les travaux dirigés dispensés par l'UFR de droit dont le suivi est obligatoire sont regroupés sur deux journées de façon à faciliter la réalisation des emplois du temps.

ARTICLE 4 – ENSEIGNEMENTS SUIVIS

Les étudiants de la classe préparatoire du lycée de Cachan, inscrits simultanément en Licence de droit, suivront obligatoirement les enseignements de l'Université dans les matières définies en annexe.

Ces enseignements peuvent faire l'objet, si nécessaire, d'une actualisation en fonction de la modification de l'offre de formation de l'Université.

ARTICLE 5- MODALITES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES

Pour les matières obligatoires suivies à l'Université, les étudiants de la classe préparatoire du lycée sont soumis aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences communes à l'ensemble des étudiants inscrits en licence de Droit.

Dans les autres matières, les notes obtenues dans le cadre des enseignements suivis au lycée de Cachan sont prises en compte par l'Université, selon des modalités propres fixées en annexe. Le Proviseur du Lycée de Cachan ou son représentant communique les notes en cause au Directeur de l'UFR de Droit, ou à ses services, selon le calendrier fixé par l'Université.

ARTICLE 6 – SESSION DE RATTRAPAGE

L'UFR de Droit organise la session de rattrapage uniquement pour les enseignements suivis à l'université, telle que définis en Annexe.

La CPGE ENS D1 du Lycée de Cachan organise la session de rattrapage pour les enseignements suivis au Lycée de Cachan, telles que définis en annexe.

ARTICLE 7 – PASSERELLE VERS LA LICENCE DE DROIT

Les étudiants inscrits en première année de la CPGE ENS D1 du Lycée de Cachan, qui ont validé l'ensemble des ECTS, ont la possibilité, à la fin de chaque semestre, de rejoindre le cursus de Licence de Droit à l'UFR de Droit, dans l'hypothèse où ils choisiraient d'abandonner la classe préparatoire.

ARTICLE 8 - PASSERELLE VERS LA CLASSE PREPARATOIRE

Chaque année, les cinq meilleurs étudiants de la promotion de L1 de l'UFR de Droit, déterminés en fonction de leurs résultats aux examens de L1, se verront proposer une intégration en deuxième année de CPGE ENS D1 du Lycée de Cachan, sous réserve de l'accord des enseignants responsables de la CPGE et dans la limite des places disponibles en CPGE.

ARTICLE 9 - MODIFICATION

Toute modification proposée par l'une des parties se fera en concertation et avec l'accord de l'autre partie, par avenant

ARTICLE 10 – DATES D'EXAMEN

Le Lycée de Cachan s'engage à transmettre, dès qu'il en a connaissance, les dates des différentes épreuves du concours d'entrée à l'École Normale Supérieure de Rennes.

En cas de chevauchement de date d'examen, la faculté s'engage à adapter le calendrier des examens.

ARTICLE 11 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de 4 ans à partir de l'année universitaire 2024-2025.

Elle sera, ensuite, reconduite tacitement.

Elle peut être dénoncée par l'un ou l'autre des établissements signataires moyennant un préavis de six mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

La dénonciation ne concernera pas les étudiants engagés dans leur première année : ceux-ci bénéficieront des termes de la convention jusqu'au terme du cursus de la CPGE.

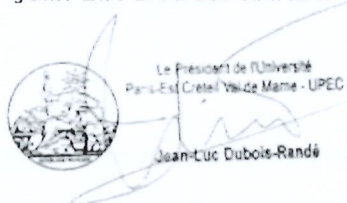
Cette convention prend effet à compter du 1^{er} septembre 2024

ARTICLE 12

La présente convention sera ratifiée par le Conseil d'Administration de l'Université et par le Conseil d'Administration du Lycée de Cachan en application des dispositions légales et réglementaires.

Fait à Cachan, le 20/06/2024

Le Président de l'Université Paris Est Créteil,
Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ



Le Président de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC
Jean-Luc Dubois-Randé

Le Proviseur du Lycée de Cachan



LYCÉE POLYVALENT DE CACHAN
Le Proviseur
Julien MARAVAL
94230 CACHAN

LYCÉE POLYVALENT DE CACHAN
63, avenue du Président Wilson
94235 CACHAN Cedex
01 47 40 49 60
ce.0940580v@ac-creteil.fr

ANNEXE : MODALITE DE RÉPARTITION DES ENSEIGNEMENTS ENTRE L'UFR DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ PARIS EST-CRETEIL ET LA CPGE ENS D1 DU LYCÉE DE CACHAN

Semestre 1 :

Unités d'enseignement	Intitulé des cours Université Paris-Est-Créteil	Intitulé des cours Lycée de Cachan	Enseignement assuré par :	Crédits ECTS
UE 1	Introduction au droit		UFR de droit de l'Université Paris-Est Créteil 33h Cours magistraux 15h Travaux dirigés	5
	Droit constitutionnel		UFR de droit de l'Université Paris-Est Créteil 33h Cours magistraux 15h Travaux dirigés	5
	Histoire du droit		UFR de droit de l'Université Paris-Est Créteil 25h Cours magistraux	3
	Méthodologie universitaire et documentaire	Approfondissement méthodologique	CPGE ENS D1 du Lycée de Cachan	2
UE 2	Institutions judiciaires et administratives	Droit public	CPGE ENS D1 du Lycée de Cachan	3
	Sociologie et philosophie du droit	Culture générale	CPGE ENS D1 du Lycée de Cachan	3
	Économie politique	Economie	CPGE ENS D1 du Lycée de Cachan	3
UE3	Langue vivante	Langue vivante	CPGE ENS D1 du Lycée de Cachan	3
	Découverte de la vie professionnelle	Mathématiques	CPGE ENS D1 du Lycée de Cachan	3
Total crédits				30

Semestre 2 :

Unités d'enseignement	Intitulé des cours Université Paris-Est-Créteil	Intitulé des cours Lycée de Cachan	Enseignement assuré par :	Crédits ECTS
UE 1	Droit de la famille		UFR de droit de l'Université Paris-Est Créteil 33h Cours magistraux 15h Travaux dirigés	6
	Droit constitutionnel		UFR de droit de l'Université Paris-Est Créteil 33h Cours magistraux 15h Travaux dirigés	6
	Histoire du droit		UFR de droit de l'Université Paris-Est Créteil 25h Cours magistraux	3
UE 2	Institutions et droit européen	Droit public	CPGE ENS D1 du Lycée de Cachan	3
	Droit des personnes	Droit civil	CPGE ENS D1 du Lycée de Cachan	3
	Relations internationales	Culture générale	CPGE ENS D1 du Lycée de Cachan	3
UE3	Langue vivante	Langue vivante	CPGE ENS D1 du Lycée de Cachan	3
	UE d'ouverture	Economie	CPGE ENS D1 du Lycée de Cachan	3
Total crédits ECTS				30

Semestre 3 :

Unités d'enseignement	Intitulé des cours Université Paris-Est-Créteil	Intitulé des cours Lycée de Cachan	Enseignement assuré par :	Crédits ECTS
UE 1	Droit civil : droit des contrats		UFR de droit de l'Université Paris-Est Créteil 33h Cours magistraux 15h Travaux dirigés	5
	Droit administratif		UFR de droit de l'Université Paris-Est Créteil 33h Cours magistraux 15h Travaux dirigés	5
	Histoire de la formation politique de l'Europe		UFR de droit de l'Université Paris-Est Créteil 33h Cours magistraux	5
UE 2	Finances publiques	Droit public	CPGE ENS D1 du Lycée de Cachan	3
	Droit pénal 1	Droit privé	CPGE ENS D1 du Lycée de Cachan	3
UE3	Langue vivante	Langue vivante	CPGE ENS D1 du Lycée de Cachan	3
	Pratique professionnelle	Approfondissement méthodologique	CPGE ENS D1 du Lycée de Cachan	3
	Économie publique et politique économique	Economie	CPGE ENS D1 du Lycée de Cachan	3
Total crédits ECTS				30

Semestre 4 :

Unités d'enseignement	Intitulé des cours Université Paris-Est-Créteil	Intitulé des cours Lycée de Cachan	Enseignement assuré par :	Crédits ECTS
UE 1	Droit civil : droit de la responsabilité		UFR de droit de l'Université Paris-Est Créteil 33h Cours magistraux 15h Travaux dirigés	5
	Droit administratif		UFR de droit de l'Université Paris-Est Créteil 33h Cours magistraux 15h Travaux dirigés	5
	Histoire des institutions publiques		UFR de droit de l'Université Paris-Est Créteil 33h Cours magistraux	5
UE 2	Droit pénal 2	Droit privé 1	CPGE ENS D1 du Lycée de Cachan	3
	Droit communautaire institutionnel	Droit public	CPGE ENS D1 du Lycée de Cachan	3
UE3	Langue vivante	Langue vivante	CPGE ENS D1 du Lycée de Cachan	3
	Droit commercial	Droit privé 2	CPGE ENS D1 du Lycée de Cachan	3
	Monnaie et finances	Economie	CPGE ENS D1 du Lycée de Cachan	3
Total crédits ECTS				30